

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

19 AOÛT 2013

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 19 août 2013 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

André O. Robinson
Marc Boucher
Jocelyne Poitras
Mario Lévesque
Renaud Robinson

Est absent : Paul-Hébert Bernatchez (à l'extérieur du territoire)

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Mario Lévesque, maire suppléant. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trésorière et directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
2. Dossier Infinimer – Projet à la pisciculture d'Anse-Pleureuse
3. Dépôt d'un plan cadastral – Lot 225-1-1 Seigneurie Mont-Louis
4. Période de questions
5. Levée de la session

**3582-08-2013 DOSSIER INFINIMER – PROJET AQUACOLE À LA PISCICULTURE D'ANSE-
PLEUREUSE**

Considérant qu'une demande d'appui a été déposée par INFINIMER concernant l'acquisition des infrastructures de la pisciculture d'Anse-Pleureuse;

Considérant que le Conseil municipal a rencontré les promoteurs afin d'obtenir des précisions quant à la faisabilité et la viabilité de leur projet de recherche et développement aquacole dans les locaux de la pisciculture;

Considérant que la remise en service du bâtiment, propriété du Gouvernement du Québec, permettra de favoriser le développement d'activités fauniques sur la zone côtière du nord de la péninsule;

Considérant que le projet s'inscrit dans les priorités du Plan de relance de la Gaspésie;

Pour ces raisons,
Sur proposition d'André O. Robinson,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis appui le projet d'acquisition des infrastructures de la pisciculture de l'Anse-Pleureuse par INFINIMER, et ce, à des fins de recherche et de développement aquacole commercial.

QU'un suivi de l'avancement du dossier d'acquisition soit transmis à la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis par les parties concernées avant chaque étape décisive de la démarche.

Proposition adoptée.

**3583-08-2013 PLAN DE SUBDIVISION CADASTRALE– LOT 225-1-1 SEIGNEURIE DU MONT-
LOUIS, CADASTRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS**

Considérant qu'une demande de permis de lotissement a été déposée par Gaétan Côté afin de subdiviser une partie du lot 225-1 de la seigneurie du Mont-Louis;

Considérant que le certificat autorisant une opération cadastrale requis en vertu du règlement de lotissement a été émis;

Sur proposition d'André O. Robinson,
Appuyée de Jocelyne Poitras,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve le plan de subdivision cadastrale tel que préparé par Christian L'Italien, a.-g. sous le # de minute 1704 afin de créer le lot 225-1-1 de la seigneurie du Mont-Louis, cadastre de la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Proposition adoptée.

3584-08-2013 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Jocelyne Poitras, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Mario Lévesque, maire suppléant

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Mario Lévesque, maire suppléant (art. 116 du C.M.) atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Mario Lévesque, maire suppléant